

DELIBERATION N° 79/67 : RECALIBRAGE RUE DE LA GARE / ETUDES PRELIMINAIRES D.D.E.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Urbanisation des coteaux et notamment l'aménagement du lotissement Saint-Blaine nécessite le recalibrage de la rue de la Gare, entre la place de la gare et le futur pont-rail S.N.C.F. à construire.

Ces travaux comportent notamment, la réalisation d'un mur de soutènement de la voie ferrée.

Pour mener à bien ce projet, il importe de confier aux services de la D.D.E. la réalisation des études préliminaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- confie à la D.D.E. la réalisation des études préliminaires en vue du recalibrage de la rue de la gare, dont le montant estimé des travaux s'élève actuellement à 730 000 F T.T.C.
- accepte de verser aux services de la D.D.E. un montant d'honoraires pour les travaux sus-indiqués, de 3 300 F T.T.C.